



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03_2024_19

L'An deux mil vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 20/03/2024

DATE D’AFFICHAGE : 21/03/2024

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : M. Richard PELISSERO procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Valéry LAURENT procuration à M. Pierre CAMBON.

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 – COMMUNE.

VU la délibération n° DEL CM 03_2023_31 du Conseil Municipal du 6 juin 2023 validant la reprise des résultats de l'exercice 2022;

VU l'article L. 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux finances communales, Madame Sylvie ARMAND-BARBAZA, 1^{ère} Adjointe au Maire déléguée aux finances de la commune de Villejust, expose que Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats constatés;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finance en date du 20 mars 2024;

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif de la commune enregistre des résultats de clôture suivants :

Déficit de la section d'investissement :	2 664 009.00 €
Excédent N-1 section d'investissement :	1 563 710.66 €
Déficit de la section d'investissement 2023:	1 100 298.34 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement repris en 2024 :	765 498.11 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement repris en 2024 :	278 398.80 €

Excédent de la section de fonctionnement 2023 :	4 965 290.52 €
Résultat de clôture de fonctionnement net à reporter en 2024 au 002 :	3 377 892.87 €

Il est proposé l'affectation des résultats au budget primitif 2024 de la commune de la façon suivante :

Au 001 – solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses :	1 100 298.34 €
Au 002 – résultat de fonctionnement reporté en recettes :	3 377 892.87 €

Et de porter au compte **1068 – excédent de fonctionnement capitalisé** la somme de : 1 587 397.65 €
Pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte La proposition ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 25/03/2024*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

